Dossier de presse

Inauguration de la

Restructuration

du Collège Michel Montaigne

à LORMONT

Esplanade François Mitterrand - quartier Génicart

Mardi 15 Octobre à 10h30





Contact presse :

Laurent GAZAL

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - I.gazal@cg33.fr

Brigitte BOTTE

05 56 99 51 31 - 06 23 83 92 36 - b.botte@cg33.fr



Sommaire

Communiqué de presse	page 3
Présentation du collège	page 4
Chiffres clés	page 5
Programme de construction	page 6
Pari architectural	page 7
Découverte des bâtiments	page 8
Visuels maquettes	page 9
Une démarche Agenda 21 intégrée	page 10
Critères retenus et chiffres clés	page 11
Calendrier de l'opération/ maîtrise d'ouvrage/ mapitrise d'oeuvre	page 12
Communiqué de presse Ville de Lormont	pages 13 et 14











Contact presse :

Laurent GAZAL

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - I.gazal@cg33.fr

Brigitte BOTTE

05 56 99 51 31 - 06 23 83 92 36 - b.botte@cg33.fr



Communiqué de presse

Inauguration de la restructuration du collège Montaigne Mardi 15 Octobre 2013 à 10h30

Esplanade François Mitterrand - rues Auriac et Montaigne - Lormont

Philippe Madrelle, Président du Conseil général de la Gironde inaugure la restructuration du Collège Michel Montaigne à Lormont, Mardi 15 Octobre 2013 à 10h30, en présence de Jean Touzeau, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, Maire de la commune et des élus locaux.

Le collège Michel Montaigne se situe dans le quartier Génicart à Lormont, rues Auriac et Montaigne. Classé en Zone d'Education Prioritaire, le collège Montaigne est labellisé « ambition réussite ».

Le déménagement du collège Montaigne vers le collège Lapierre a débuté en Juillet 2011; les travaux de reconstruction ont été entrepris dès novembre 2011 pour une durée de 20 mois. L'ouverture au public s'est faite le 13 mai 2013.

L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 500 élèves, répartis dans quatre bâtiments. Pour cette année 2012-2013, le collège accueille 277 élèves répartis en 12 divisions :

3 classes de 6^{ème}: 75 élèves
3 classes de 5^{ème}: 68 élèves
3 classes de 4^{ème}: 64 élèves
3 classes de 3^{ème}: 70 élèves

Le Département finance intégralement cette opération à hauteur de 14,7 millions d'euros.





Contact presse :

Brigitte BOTTE

05 56 99 51 31 - 06 23 83 92 36 - b.botte@cg33.fr

Laurent GAZAL

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - I.gazal@cg33.fr



Le collège Michel Montaigne se situe dans le quartier Génicart à Lormont, rues Auriac et Montaigne. Prévu pour accueillir 500 élèves, cet établissement a été livré en mai 2013.

Un quartier prioritaire

Caractérisé par un habitat social dense, le quartier fait partie des sites prioritaires de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) définis dans la convention du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne.

Dans le cadre de son intervention en faveur des territoires du département, le Conseil général de la Gironde apporte son soutien aux territoires sensibles urbains et ruraux.

Ainsi, depuis l'apparition, en 2001, des opérations de renouvellement urbain dans le cadre du GPV des Hauts de Garonne puis la sélection de 7 sites de rénovation urbaine faisant l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU, le Conseil général a apporté un soutien considérable à l'effort de transformation urbaine et sociale des quartiers sensibles.

Compte tenu du redéploiement des crédits de l'ANRU lié à l'ouverture de nouveaux sites de rénovation urbaine à l'échelle de la région Aquitaine, trois dossiers ANRU du groupe 1, Bègles Yves Farges, de Floirac Libération et de Lormont Génicart, ont nécessité un soutien financier supplémentaire.

Par délibération du 26 juin 2008, les élus du Conseil général ont voté une enveloppe d'un montant de 5 millions d'euros afin de financer des opérations de type «aménagement, équipements et locaux associatifs ». Ainsi, le gymnase Georges Brassens a bénéficié d'un financement pour sa restructuration.

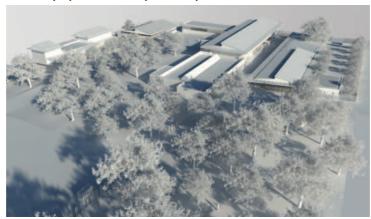
Dans le cadre du Grand Projet de Ville, une Charte Chantiers vivables a été mise en place par la ville afin de prévoir au mieux la co-existence des chantiers lourds dans cette zone, dont fait partie le projet de restructuration du collège.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2013/2014 s'élève à 283 élèves.

Dans l'enceinte du collège, un espace sportif a été créé et un gymnase construit.

Le collège comprend des espaces qui peuvent être utilisés en dehors des heures de cours par les associations : gymnase, salle socio-culturelle...

Une convention d'utilisation du gymnase entre la mairie et le collège est en cours. Ainsi le club de basket de Lormont utilise cet équipement depuis septembre 2013.



Relogement provisoire au collège Lapierre

Classé en Zone d'Education Prioritaire, le collège Montaigne est labellisé «ambition réussite». Cet établissement organise des Ecoles ouvertes (activités pendant les vacances pour les élèves du quartier dont les élèves de CM2 pour favoriser l'intégration en 6ème).

Ainsi, des collégiens sont accueillis pendant les petites et grandes vacances (1 semaine en juillet et 1 semaine fin août)

Pendant la durée des travaux, le collège Montaigne a été relogé intégralement au collège Lapierre. Le relogement en une seule unité a permis de conserver cette identité sociale forte.

Ce relogement provisoire a été préparé en amont de la reconstruction, et a abouti au déménagement du collège pendant l'été 2011.

Reloger ses 321 élèves avec leurs enseignants a nécessité la mise en place de 800 m2 de bâtiments et des travaux d'adaptation des bâtiments existants pour mutualiser certains équipements.

L'ensemble de bâtiments provisoires a été démonté en mai 2013, lors du transfert du collège M. Montaigne vers ses nouveaux locaux.

Cette opération de relogement a été l'occasion de conforter et d'améliorer certains espaces du collège G. Lapierre.

En effet, les travaux réalisés correspondent à une rénovation pérenne pour ce collège et répondent au souhait de désenclaver les locaux SEGPA. En outre, a été réalisé un préau complémentaire aux surfaces existantes afin d'améliorer les conditions d'accueil de l'établissement.

Le budget alloué à cette opération de relogement s'est élevé à 800 000 € TTC.

Les chiffres clés

Coût global: 14,7 millions d'euros TTC

La capacité d'accueil : 500 élèves

Surface utile: 4 616 m²

Bâtiments: création de 4 bâtiments

- Bâtiment en RDC pour l'administration, vie scolaire et enseignants
- Bâtiment en R+1 pour l'école ouverte et l'enseignement formant préau
- Bâtiment en RDC pour la demi-pension
- Bâtiment en RDC pour la technologie, maintenance et espaces élèves

Gymnase de type B

Durée des travaux : 20 mois



Contact presse :

Laurent GAZAL

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - I.gazal@cg33.fr

Brigitte BOTTE

05 56 99 51 31 - 06 23 83 92 36 - b.botte@cg33.fr



Le Programme de construction

L'entrée principale du collège se fait par l'esplanade François Mitterrand, coeur du quartier Génicart.

Le terrain sur lequel est implanté le collège est d'une superficie de 17 000 m².

Le programme comprend pour une capacité de 500 élèves :

- Les locaux administratifs, enseignants, vie scolaire-infirmerie.
- Les locaux pédagogiques avec 12 salles d'enseignement général, 2 salles de sciences + 2 salles de sciences banalisées, 1 salle de technologie + 1 salle de technologie banalisée, 1 salle arts plastiques, 1 salle de musique, 1 salle informatique et 3 petites salles d'enseignement.
 - Deux salles d'études
 - Un centre de documentation et d'information.
 - Une salle polyvalente utilisée pour les activités « école ouverte ».
 - Une demi-pension pour une production de 200 repas.

En adaptation aux besoins que requiert le label « ambition réussite », il est complété par 3 salles banalisées 2 pour les sciences et 1 pour la technologie.

Le collège comprend un bâtiment externat aux particularités suivantes :

- Les locaux en RDC tels que sciences, informatique, musique, art plastique et CDI composent les locaux sont également utilisés pour les activités « école ouverte » Le collège accueille les élèves pendant les petites vacances mais également 1 semaine en juillet et 1 semaine en août.
- Les locaux à l'étage sont destinés uniquement à l'enseignement général (12 salles et 3 petites d'enseignement général avec deux dépôts).

Dans l'enceinte du collège, un espace sportif a été créé.

Il est composé d'un terrain de handball, d'une piste de course avec une fosse dans le prolongement de la piste pour la pratique du saut en longueur ainsi que d'un espace récréatif aménagé avec terrain de basket ball.

Un gymnase de type B a également été construit avec vestiaires et douches.

Cinq logements de fonction ont également été réalisés sur le site.





Le Parti architectural retenu par les concepteurs

Le projet est un projet de parc. L'enjeu majeur tient à bien organiser les éléments bâtis du collège pour structurer ce parc. Le travail du concepteur porte sur l'articulation du cadre bâti, c'est-à-dire sur la qualité physique des bâtiments.

Chacun des éléments bâtis est ainsi organisé de façon à cadrer, structurer, qualifier l'espace concomitant. La scénographie d'entrée, les circulations extérieures, les lieux de pause, ouverts ou couverts, la cour, les jardins, le plateau sportif sont considérés comme parties du parc, organisés autour des bâtiments, qui leur donnent leur signification, à l'instar de la rue ou de la place, dans la représentation urbaine.

Contenir le parc du château Génicart : les bâtiments périphériques, le fond de scène.

Composition linéaire de volumes simples, alternée de percées visuelles et ou de cheminements qui suit en équerre les rues Auriac et Montaigne. L'ensemble constitue le fond de scène de la vie du collège, en prolongement du parc.

Il s'agit du gymnase, des logements de fonction, de la demi pension, de long de la rue Auriac, puis du bâtiment Maintenance, technologie, foyer sur la rue Montaigne.

Création d'un parvis, scénographie d'entrée

L'ensemble marque l'entrée par glissement naturel, en continuité du territoire sans rupture. Tout est mis en œuvre pour orienter subtilement le passage du parc au collège, en interprétant les rythmes suggérés par le paysage.

La cour de récréation, traitement minéral

C'est un espace minéral rectangulaire fermé sur 3 côtés par les bâtiments administration au sud, la demi pension au nord, la bande technologie, foyers, sanitaires à l'est. Elle est ouverte sur le parc vers l'ouest de part et d'autre de l'externat. Cet externat le survole partiellement pour former le préau.

Le sol de la cour est composé de trois terrasses successives, et forment emmarchements, gradins et lieux de pause.





Les bâtiments sont positionnés suivant un axe est/ouest

Ils sont tous de plain pied, sauf l'externat, dont le plateau comprenant les salles d'enseignement général au niveau 1, couvre partiellement la cour pour générer le préau.

Depuis le parvis, la rue du collège dessert successivement côté sud la salle socio-culturelle, le bâtiment administration, vie scolaire et côté nord, l'école ouverte, le CDI, puis le préau.

La salle socio-culturelle

Très vitrée, très ouverte, à usages multiples, elle est en relation immédiate avec le parvis et dispose d'entrées indépendantes.

L'externat : Ecole ouverte, enseignement général, Technologie, préau

C'est le bâtiment le plus gros, le plus important du collège, celui qui comprend la fonction première du programme : l'enseignement.

Trois parties sont identifiables comme éléments autonomes, organisées autour du préau central.

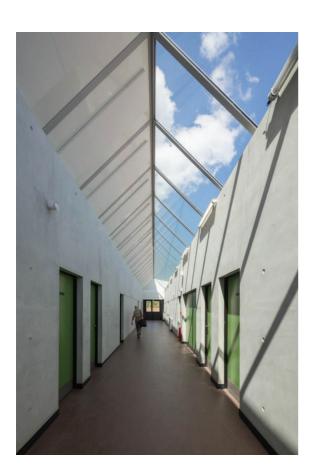
L'école ouverte

De simple rez-de-chaussée, elle bénéficie d'un accès totalement indépendant du reste du collège. Ce pôle comprend les salles de sciences, les arts plastiques, la musique, l'informatique et le CDI. Celui-ci, en tant qu'espace privilégié est implanté au cœur du collège, facilement accessible il bénéficie du panorama.

Le plateau au niveau 1 est agencé de façon à proposer 12 classes de 50 m² et 3 salles de 35 m² pour les demi-groupes.

Le bâtiment Technologie, sur la rue Montaigne à l'est, ferme la cour. Il est composé d'un laboratoire principal, d'une salle banalisée, d'un local de préparation. Le foyer des élèves, les salles d'activités et les sanitaires sont situés au centre de l'établissement et des espaces récréatifs.

Le préau est l'espace central, à la croisée de toutes les liaisons.







Plan de masse du projet :



Vue de la cour intérieure :









Une Orientation Haute Qualité Environnementale

La démarche Agenda 21 intégrée

Conformément à l'engagement du Conseil général de la Gironde en matière de développement durable lors de son Agenda 21 adopté en 2005, cette opération répond à des critères de qualité environnementale et au développement des énergies renouvelables.

Le choix de 10 critères prioritairement traités est basé sur le contexte du projet, les objectifs du Conseil général maître d'ouvrage et les données du site, pour en faire un bâtiment très performant.

Les critères retenus

Critère 2 : Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat (adaptation à la demande sociale, inscription dans le paysage, accessibilité...).

- Organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable,
- Implantation des bâtiments formant une enceinte protectrice qui préserve le voisinage des gênes sonores de la cour,
- Les bâtiments en rez-de-chaussée le long de la rue Alfred Bert et du groupe scolaire respectent la volumétrie du quartier
- Les vues principales sont orientées vers le lac et les cheminements doux.

Critère 4 : Prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de la collecte et de l'évacuation des déchets, conformément à la charte chantier propre.

- Optimisation de la gestion des déchets.
- Réduction des nuisances, pollutions et consommations.
- Charte de chantier à faible nuisance,
- Schéma organisationnel de gestion des déchets,
- Utilisation de béton préfabriqué blanc poli en façade.

Critère 7 : Mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux.

- Bâtiment Basse Consommation (BBC)
- Réduction de la demande énergétique par la conception,
- Réduction de la consommation d'énergie primaire et des pollutions,
- Facilité d'accès pour l'exécution de l'entretien et de la maintenance des équipements techniques.
- Simplicité de conception et d'utilisation des installations.
- Salles de classe orientées Nord/Sud.
- Forte inertie du bâtiment.
- Façade extérieure en béton préfabriqué blanc poli avec isolation incorporée,
- Ventilation double flux avec récupération d'énergie,
- Production d'eau chaude sanitaire (ECS) solaire,
- Production d'énergie par panneaux photovoltaïques,
- Production du chauffage par pompe à chaleur gaz



Critère 8 : Maîtrise de la consommation d'eau potable

- Réduction de la consommation d'eau potable par du matériel économe en eau : robinets temporisés
- Optimisation de la gestion des eaux pluviales : récupération des eaux de pluie sur les toitures du collège pour alimenter les sanitaires élèves et l'arrosage des espaces verts.
- Optimisation des réseaux

Critère 9 : Prise en compte du confort de vie dans l'équipement

- Confort hygrothermique en hiver, mi-saison et été
- Confort acoustique (isolement et acoustique interne)
- Confort visuel (éclairage naturel et artificiel)
- Confort olfactif et qualité de l'air
- Hygiène des espaces
- Brises soleil en métal tissé (de densité variable) sur les façades Sud et Nord,
- Orientation Nord/Sud des salles d'enseignement,
- Surventilation nocturne,
- Matériaux d'atténuation acoustique (faux plafonds en liteau bois massif ajourné, sol en PVC recyclé...),
- Ventilation double flux sur l'ensemble du collège,
- Bandeau vitré sur l'ensemble des façades.

Critère 10 : la clause sociale

Le Conseil général de la Gironde intègre systématiquement la clause sociale dans les modalités d'exécution des marchés publics liés à l'équipement. Elle favorise le recours à des emplois sociaux ou d'insertion (CAT, entreprises d'insertion, ateliers protégés…).

Les entreprises candidates ont donc été invitées à s'engager à réserver une part des heures de travail à une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Pour cette opération, cet engagement représente 3 250 heures d'insertion.

Le Budget

Le financement de cette opération est assuré par le Conseil général de la Gironde.

Dans le cadre de la mesure de rénovation des « collèges dégradés » de la dynamique Espoir Banlieues, le Conseil général recevra une subvention de l'ANRU à hauteur de 2,85 millions d'euros.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 14 700 000 € TTC.



Le calendrier de l'opération

Inscription au Budget primitif: 2010

Jury de concours de Maîtrise d'œuvre : 31 janvier 2011
Permis de démolir : 3 mai 2011
Déménagement du collège Montaigne vers Lapierre Juillet 2011
Désamiantage et démolition : 18 juillet 2011
Dépôt du permis de construire : 26 avril 2011

Début des travaux : Novembre 2011 Livraison : Rentrée 2013-2014

La maîtrise d'ouvrage

La coordination des travaux, avec l'équipe d'assistants maîtrise d'ouvrage technique et développement durable, est réalisée par un chef de projet de la Direction des Collèges, Pôle Maîtrise d'Ouvrage Collèges.

La Direction des collèges fait partie de la Direction générale adjointe chargée de la Jeunesse, l'éducation, les sports et la vie associative du Conseil général.

L'équipe de maîtrise d'œuvre

La commission permanente du 12 avril 2010 a autorisé le lancement de cette opération en procédure de Conception Réalisation afin d'associer le savoir-faire technique et organisationnel des entreprises à la compétence architecturale d'un maître d'œuvre.

La commission permanente du 11 février 2011 a entériné le choix du jury et retenu le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES pour la réalisation de l'ouvrage.

Groupement d'entreprises

Entreprise générale mandataire : SPIE BATIGNOLLES

Coordonnées: 120 route du Médoc BP 151 33110 LE BOUSCAT tél 0556576939

Architecte: AGENCE architecte ART'UR

Coordonnées: 80 quai des cratrons 33000 BORDEAUX tél 0556907530

Bureau d'étude Technique : SECOTRAP
Bureau d'étude HQE : ICABE
Entreprise électricité : CENERGIA

Entreprise génie climatique : GENICLIM SUD OUEST





Refonte du secteur Montaigne au service du quartier Génicart

Dans le cadre de la rénovation urbaine engagée en 2005, le quartier Génicart s'est imposé comme un des chantiers phares de la ville de Lormont. L'un des objectifs de cette rénovation est de positionner l'**Esplanade François Mitterrand au centre du quartier**, véritable poumon vert du plateau de Lormont.

L'esplanade au cœur des aménagements

Après une 1ère phase de chantier livrée en 2008, une deuxième phase de travaux est en cours afin de continuer à faciliter les accès, embellir et accompagner les entrées des structures et équipements publics du secteur sur l'Esplanade François Mitterrand : tels ont été les éléments du cahier des charges de la ville pour un budget de 750 000€.

A terme, ce lieu sera le **point névralgique** du quartier offrant des espaces agréables de rencontres, de balades, de cheminement doux, pratiques et sécurisés.

Les dernières étapes du chantier :

- Travaux d'**aménagements paysagers** et pose de mobiliers sur le parvis du Collège Montaigne prévus durant les vacances de la Toussaint
 - Pose d'éclairage public durant les les vacances de la Toussaint.
- Aménagements du parking mutualisé Albert Camus afin d'optimiser la capacité de stationnement à 69 places
 - Fin du chantier en décembre 2013

Le futur Pôle Culturel Brassens-Camus, livré en 2016, sera également un atout supplémentaire à l'attractivité du quartier Génicart.

Une démarche concertée avec les enfants du collège Montaigne

La commune a à cœur de faire participer ses habitants à la reconstruction de leur ville. C'est dans cette démarche que la ville a fait appel aux enfants du collège Montaigne :

A la rentrée scolaire 2012, les délégués de l'Agenda 21 du Collège Montaigne, de la 6° à la 3°, ont été missionnés par la ville sur la viographie. Avec l'aide de leur professeur de français et de sciences et vie de la Terre, les élèves ont proposé plusieurs pistes, références à des personnalités majeures du monde de la recherche et du savoir. En décembre 2012, le Conseil Municipal a voté les propositions suivantes, défendues en commission Urbanisme par les enfants : rue Charles Darwin pour la voie située entre les rues Michel Montaigne et Jean Auriac et Le Petit Prince et Simone de Beauvoir pour les allées piétonnes entourant le collège.

Au printemps 2013, une classe de 6° a eu pour mission de proposer à la ville une essence d'arbre qui sera plantée sur le parvis de leur collège par leur soin d'ici le mois de novembre. Consigne : choisir un arbre à racine pivotante permettant d'éviter la dégradation des espaces et des aménagements publics. Le choix s'est porté sur le Gingko Biloba pour sa longévité et la particularité de son feuillage dont les couleurs changent en fonction des saisons.

CONTACT PRESSE



Travaux rue Montaigne : pour un maillage de cheminements doux et sécurisés

La rue Montaigne est au cœur du quartier Génicart 1, et apparaît aujourd'hui comme un **axe fondamental** de la structure viaire du territoire que ce soit pour les véhicules, les piétons ou les cyclistes.

Forts de ce constat, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Lormont ont requalifié cette rue nécessitant un réaménagement pour lui redonner une **logique de secteur, favorisant les liaisons piétonnes et cyclables.**

Ces travaux contribueront à la fois au **désenclavement du quartier Génicart 1** et à la desserte de plusieurs équipements publics et scolaires structurants de Lormont, situés sur l'esplanade François Mitterrand et au pôle scolaire Jacques Brel.

Une **redistribution de l'espace public** est en cours pour une pratique sécurisée et agréable des usagers (trottoir, piste cyclable, stationnement, chaussée...) dès novembre 2013.

- Les espaces piétonniers, véhicules, transports en commun, deux roues, stationnements, mixtes et séparateurs définis dans les études préliminaires des services communautaires :
- *Redistribution de l'emprise globale estimée en moyenne à 20 mètres entre une voie automobile à double sens, des trottoirs confortables et l'aménagement d'un maximum de stationnements de part et d'autre de la voie, liés à l'habitat et aux équipements publics et scolaires situés sur l'esplanade François Mitterrand
- *Traitement du carrefour à feux avec la rue des Garosses, et l'aménagement d'un sas pour les 2 roues
 - * Aménagement d'une piste cyclable en site propre
 - Réfection du réseau d'éclairage public
- Aménagement paysager des espaces piétons et cyclistes par des plantations d'arbres de haute tige respectant le plan d'Embellissement de la ville.

Financement CUB: 1,2 millions d'euros / Financement ville: 365 000 euros

Mésolia, porteur d'un projet de reconversion urbaine

Appelée alors Maison Girondine (changement de nom opérée en 2008), le bailleur social Mésolia Habitat s'est fortement mobilisé depuis 2007 dans le cadre du projet urbain des Hauts de Garonne financé par l'ANRU et mène deux projets ambitieux sur la commune de Lormont : la déconstruction de la résidence Les Cimes et l'aménagement urbain et paysagé d'une partie du quartier de La Ramade.

Les Cimes : Une reconversion urbaine qui touche à sa fin

3 tours de 18 étages, 324 logements construits dans les années 70, entièrement déconstruites pour laisser place à 93 logements neufs.

Le projet des Cimes participe à la recomposition du quartier Génicart et s'inscrit dans un projet plus large conduit par la ville de Lormont. La résidence se compose de 4 bâtiments de 3 étages favorisant l'insertion d'espaces verts pour garantir l'intimité des habitants et offrant ainsi un espace de vie boisé.

- 242 familles relogées dans le parc de Mésolia
- 184 familles restent sur la commune de Lormont
- 17 foyers ont accédé à la propriété dont 6 dans le patrimoine Mésolia
- 2,1 millions d'€ investis dans la démolition
- 13 millions d'€ investis pour la construction (financeurs : Etat, Aliance 1 %, ANRU)

Entreprise Sociale pour l'Habitat, Mésolia Habitat gère près de 8700 logements locatifs dans une quarantaine de communes de la Gironde. Sur la commune du Lormont, Mésolia gère 14 résidences soit 730 logements.